

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 20 mars 2015
Rapporteur :
Monsieur Alain GUILLOU

15

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 27/03/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 26/03/2015 (accusé de réception du 26/03/2015)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Subventions sportives

—————

Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la ville de Quimper a mis en place des dispositifs thématiques de soutien financier aux associations sportives pour des activités ou des projets. Les subventions proposées sont calculées après étude des dossiers déposés par les associations sportives et étayés par des justificatifs. L'enveloppe globale allouée s'élève à 353 928 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à :

- 1- accorder les subventions ;
- 2- à signer les conventions et avenants suivants à intervenir.

1) Subventions de développement aux associations sportives :

Compte 414-6574-711

- Une aide totale de 245 273 € pour le soutien annuel au développement des associations sportives, suite au dépouillement des dossiers déposés en septembre 2014 et dont le détail figure dans le tableau 1 ;
- 3 500 € aux associations (forfait) pour leur fonctionnement annuel, dont le détail figure dans le tableau 1 ;

<p style="text-align: center;">1 Associations Sportives</p>	<p style="text-align: center;">Montants proposés 2015</p>
414-6574-711 Subventions de fonctionnement	
AS Golf de Lanniron	1 780 €
ASEA	11 435 €
Amicale Laique de Quimper	4 384 €
ASEB	1 121 €
Club Aviron de l'Odet	597 €
CCKQC	7 428 €
Archers de l'Odet	1 238 €
CRQC	2 074 €
Cercle d'escrime Japonaise de Cornouaille	511 €
Diaouliged Bro Gerne	530 €
Dojo Sanshiro	5 095 €
Echiquier Quimpérois	2 432 €
Escrime QC	3 462 €
FC Quimper Penhars	4 173 €
GASM	1 334 €
Gym volontaire Qper	1 634 €
Handisports de Cornouaille	2 207 €
Judo Club Quimpérois	7 950 €
Karaté Club	1 027 €
Kemper VTT	889 €
Kemper canne de combat baton	702 €
La Quimpéroise	18 174 €
Leucemie Espoir Quimper	819 €
Les Grimpeurs de l'Odet	7 680 €
Les Marcheurs de Cornouaille	556 €
Odet Bowling Club	935 €

Palmes en Cornouaille	3 754 €
Pétanque Odet Club	223 €
Pool ar Bed Billard	1 214 €
Quimper Athlétisme	20 138 €
QC Tennis de Table	6 940 €
QKFC M	11 497 €
QKFC F	3 228 €
QEAFC	5 814 €
Quimper Footing Loisirs	824 €
Quimper G.R. en Finistère	3 882 €
Quimper Cornouaille Handball	3 544 €
Quimper Volley 29	11 540 €
RCQ	10 432 €
Shoto Karaté JKA	678 €
Skol Gouren Kemper	1 655 €
Sport pour Tous	4 030 €
Stand 29	1 227 €
Tennis CQ	9 156 €
UCPA 29 Les Cavaliers de Toulven	2 182 €
Union Quimper Natation	8 718 €
UQ Tennis de Table	458 €
ULAQC	1 727 €
UJAP Badminton	5 292 €
UJAP Basket	23 768 €
UJAP Gym	4 666 €
UJAP Surf	3 877 €
Union Sportive Portugaise	229 €
VSQ	4 413 €
<i>Sous-total 1</i>	<i>245 273 €</i>

Forfaits	
Promotion de l'Aéronautique Auprès des Jeunes	500 €
Quimper Orientation Coarmor	2 000 €
Triathlon de Quimper	1 000 €
<i>Sous-total 2</i>	3 500 €
TOTAL	248 773 €

➤ 7 105 € aux associations sportives scolaires, dont le détail figure dans le tableau 2 :

2 Associations Sportives Scolaires	Montants proposés 2015
414-6574-711 Subventions de développement	
Collège La Tourelle	658 €
Collège Brizeux	828 €
Collège de la Sablière	556 €
Collège de la Tour d'Auvergne	825 €
Collège Max Jacob	876 €
Collège Saint Jean Baptiste	1 301 €
Lycée Chaptal	666 €
Lycée de Cornouaille	666 €
Lycée Brizeux	729 €
TOTAL	7 105 €

➤ 1 400 € aux associations corporatives (forfait), dont le détail figure dans le tableau 3 :

3 Associations Sportives Corporatives	Montants proposés 2015
414-6574-711 Subventions de développement	
Association Tennis Corporatif de Quimper et de Cornouaille	400 €
Volley Ball Corporatif Quimpérois	600 €
Association Corporative Quimpéroise de Tennis de Table	400 €
TOTAL	1 400 €

- 8 150 € à l'Office du Mouvement Sportif de Quimper pour soutenir l'association dans son fonctionnement et l'organisation des Trophées Sportifs (50 % de l'aide annuelle sur un total de 16 300 €, selon convention annuelle de 2013 renouvelable par tacite reconduction pour une période totale ne pouvant pas excéder 4 ans) ;
- 500 € à l'association Dezert Point pour la participation au développement de cette nouvelle association de surf sur Quimper.

2) Subventions pour manifestation :

Compte 414-6574-711

- 23 000 € à l'association Kerfeunteun Animation Sportive pour l'organisation

Le maire,

Ludovic JOLIVET